



Location studio pour le travail et loi robien

Par **sebontheweb2**, le **17/02/2012 à 14:46**

Bonjour, rnMa femme et moi disposons d'une résidence (en location) sur Narbonne où se trouve notre foyer fiscal. Je pars la semaine travailler dans le Gard à 180 Kms de chez moi ce qui m'oblige à louer pour la semaine. rnJusque-là je louais en colocation ou en sous-location. Je suis en recherche d'un studio et j'ai trouvé un studio récent idéal et proche de mon lieu de travail. rnrnProblème : ce studio (comme beaucoup de studios récents) est sous une loi de défiscalisation (Loi Robien). Puis-je quand même le louer ? Les impôts considèrent-ils ce studio comme une résidence secondaire, ce qui m'empêcherait de louer un studio récent dans 99% des cas ? (il s'agit plus d'une résidence de fonction pour le travail uniquement). rnrnJ'ai des avis divergents selon les agents immobiliers et selon les différents interlocuteurs des impôts. rnrnMerci de votre aide.